



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES

COMPTE RENDU de la séance ordinaire du 30 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 30 octobre 2020, à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu inhabituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes à titre exceptionnel, afin de respecter les mesures barrières impliquées par la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD, Laetitia GAUGUIN, Coralie CONCHAUDRON, Julie CODRON, Marilyne MORIN, Jean-François COURTY, Jean-Philippe CONCHAUDRON, Samuel CHARA, Romain BROQUET.

ABSENT EXCUSE :

- Gérard PERROT.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal :

10 Nombre de membres en exercice, 9 Nombre de membres présents.

Date de la convocation : 26octobre 2020

Le nombre de conseillers présents étant de 9, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 07 septembre 2020

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil.

Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
236	02/10/2020	Clés	LA GALOCHE	15,60 €
246	16/10/2020	Masques chirurgicaux	TPMS	590,80 €
248	16/10/2020	Entretien banc, portillon	SERVICAT	120,00 €
Total des décisions émises				726,40 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 726.40 €.**

2. Agrandissement de la salle des fêtes : présentation des devis :

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'ouverture des plis qui s'est déroulée le 15/10/2020 suite aux devis présentés par les entreprises qui ont candidaté pour les travaux d'agrandissement de la salle des fêtes . L'analyse effectuée avec le concours de notre architecte Mr VINCENDON permet de retenir les entreprises suivantes .:

Détail des lots	Montants HT
LOT 01 - VRD / GROS ŒUVRE / CARRELAGE	
JP CONSTRUCTION	15 510,90 €
LOT 02 - MENUISERIES INTERIEURES / CLOISONS / DOUBLAGES	
BOUILLIE	2 812,00 €
LOT 03 CHARPENTE / COUVERTURE / BARDAGE BOIS	
JP CONSTRUCTION	
POSTE 03.01 CHARPENTE	8 404,00 €
POSTE 03.02 COUVERTURE	
BOUILLIE	
POSTE 03.03 BARDAGE BOIS	1 431,00 €
LOT 04 - PEINTURE	
PECHENOT PEINTURE	2 841,00 €
LOT 05 ELECTRICITE	
DUBUISSON	1 796,78 €
Total des estimations par lot HT	
Total des offres HT	32 795,68 €
Total des offres TTC	39 354,82 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les entreprises retenues pour l'agrandissement de la salle des fêtes par lot pour un total de 39 354.82 € TTC (32 795.68 € HT).

- **Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à contacter les entreprises retenues et à signer l'ensemble des documents pour la réalisation du chantier de l'agrandissement.**

3. Présentation de l'étude de l'Agence Technique Départementale sur la sécurisation de la traversée de l'agglomération :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'étude faite par l'Agence Technique Départementale (ATD) pour l'aide à la décision de l'aménagement de sécurité en traversée d'agglomération (route du Couvent, rue de l'École, route de Raloy, rue de la Croix Saint Nicolas, et place de la Libération), qui affiche un coût global de l'opération de 224 000 € HT.

Elle précise que ce document est un document de travail, qu'il est à étudier en réunion de travail par la commission de voirie et par l'ensemble des conseillers, et que bien entendu il est à prioriser, le balisage des entrées du village, la mise en place de passage piétons, le chemin piétonnier afin d'assurer la sécurité des enfants et des personnes se rendant dans le centre du village.

Elle avise les membres du Conseil Municipal que suite à une réunion avec l'UTI, elle-même et Mr COURTY, il leur a été précisé qu'il n'y a pas besoin d'avoir d'agrément ou de diplôme spécifique pour réaliser de tels travaux et que nous pourrions donc faire appel à nos entreprises locales et non à de grosses entreprises comme pour la réalisation du parking de l'école décidée en 2019.

- **Le Conseil municipal se laisse le temps afin d'étudier les solutions proposées par l'ATD, de prioriser les travaux dans le temps et d'établir une 1ere phase de travaux.**

4. Présentation de l'étude en cours auprès du SDEY pour la rénovation de l'éclairage public et la couverture des zones noires :

Mme le Maire avise le Conseil Municipal de la réception du résultat de l'étude du SDEY pour la rénovation de l'éclairage public, le coût serait d'environ 64000 € TTC, avec un reste à charge pour la commune après subvention de moins de 16000 €.

Elle explique que ce coût comprend la rénovation des 52 points lumineux existants en LED, les 8 tableaux de commande et d'une connexion permettant le réglage de l'intensité et des horaires de l'éclairage. En plus elle précise qu'il sera à prévoir environ 15 luminaires supplémentaires dont l'étude est en cours pour un coût d'environ 5 000 €, dans les mêmes conditions de subvention du SDEY.

Mme le Maire fait part d'une difficulté rencontrée sur la route du Couvent suite à la présence de la ligne à haute tension, il est à prévoir sur cette partie un éclairage solaire. Elle rajoute qu'un devis avait été reçu de la société EIFFAGE en mai 2019 pour la pose de 5 éclairages solaires pour un montant de 12 897.50 € TTC. La nouvelle étude du SDEY comprendra cette part aussi de travaux.

Mme le Maire évoque aussi la nécessité de remplacer l'éclairage extérieur de l'église, les spots étant noyés par la pluie et hors service. Elle précise que les spots seront changés en LED avec réutilisation du réseau existant, pas d'estimation à ce jour du coût.

Mme le Maire avise le Conseil Municipal qu'un point lumineux a été mis en service en urgence, et à titre provisoire, route du Couvent.

Mme le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se rendre dans différentes communes pour voir et choisir les luminaires qui seront installés pour notre commune.

- **Le Conseil Municipal prend acte des propositions du SDEY.**

5. Création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet :

Mme le Maire demande la création d'un poste d'agent d'entretien à temps partiel, pour effectuer des heures de ménage soit 2 heures hebdomadaires, au sein de l'ensemble des bâtiments publics de la commune.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité la création de poste d'agent d'entretien à temps partiel.**

6. Création d'un poste temporaire d'agent administratif à temps non complet.

Mme le Maire demande la création d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel et temporaire. Elle précise que 2 postes sont ouverts le 1^{er} de 15 heures actuellement vacant qui était occupé par l'ancienne secrétaire, et le 2^{ème} de 7 heures occupé par la secrétaire actuelle. Ces 7 heures sont insuffisantes pour assurer de manière qualitative l'administratif de la mairie.

Afin d'assurer les opérations de fin d'année, la clôture d'exercice, le budget 2021, les opérations comptables de mandats et titres au quotidien, le recensement de la population du 21/01/2021 au 20/02/2021, la mise à jour de dispositions réglementaires comme le RGPD, le Registre Unique, elle demande la création d'un poste temporaire à durée déterminée de 4 mois pour 5 heures par semaine de 14 h à 19 heures le mercredi, afin que les tâches administratives ne prennent pas de retard.

Mme le Maire indique qu'elle proposera ce poste pour 4 mois à l'ancienne secrétaire. qui a toutes les compétences pour l'assumer, et l'avantage de connaître déjà le fonctionnement de l'administratif de la mairie. Un point sera fait au bout des 4 mois, suivant la situation des deux secrétaires.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité la création de poste d'adjoint administratif à temps partiel pour 4 mois.**

7. Ecriture modificative portée en investissement au budget primitif 2020 :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération modifiant la délibération prise le 17/07/2020 lors du vote du budget primitif communal de 2020, car suite à la demande du Trésorier la section d'investissement doit inclure des opérations d'ordre pour un montant de 7593.72 €, soit un budget d'investissement 2020 modifié de 213 108.48 € au lieu de 205514.76 €.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2020 de la section d'investissement modifié de 213 108.48 €.**

8. Transfert de la compétence eau potable de la commune de Mailly Le Château au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre

Suite à la volonté d'adhésion de la commune de Mailly Le Château à la Fédération Eaux Puisaye Forterre en vu du transfert de la compétence Eau Potable au 01/01/2021 et à la délibération de la Fédération d'accepter ce transfert, il est demandé aux membres du conseil de prendre une délibération pour accepter ou refuser ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence Eau Potable de la commune de Mailly le Château à la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

9. Retrait des communes de Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives St Camille, Gy l'Eveque, Vincelottes de la compétence assainissement non collectif de la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la reprise de la compétence Assainissement Non Collectif par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour les communes Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives St Camille, Gy l'Eveque, Vincelottes et propose d'accepter ce transfert.

Le Conseil municipal accepte le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif des communes de Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives St Camille, Gy l'Eveque, Vincelottes de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Informations diverses :

- ❖ Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un dégât des eaux pluviales dans le local du cadastre, tout doit être enlevé. Une déclaration de sinistre a été effectuée. Il faut envisager une rénovation de ce local.
- ❖ Mme le Maire donne la parole à Mr CHARA pour faire un état des lieux de la téléphonie. Mr CHARA précise que les Ormes va bénéficier d'une meilleure couverture dès de la fin de construction du pylône implanté sur la commune de La Ferté Loupière, et que la fibre devrait arriver sur notre commune pour fin 2021.
- ❖ Mme le Maire précise que la mairie a reçu un courrier afin de refaire le recueil de l'archivage communal, car le document signé entre le Maire actuel et l'ancien Maire doit être refait car non conforme aux demandes de la Préfecture.
- ❖ Mme GAUGUIN parle des cartes cadeaux offertes aux enfants de la commune pour le Noël 2020, et interroge le Conseil Municipal sur le montant des cartes cadeaux (Cartes cadeaux 1h à 11 ans : JOUE CLUB, et 12 à 17 ans CULTURA). Mme le Maire propose entre 30 à 40 €, suivant le nombre de bulletin de réponse décomptés et le nombre d'enfants indiqués.
- ❖ Mme le Maire avise les membres du Conseil Municipal des actions faites, l'élagage du chemin de la Maison Brulée, avec des difficultés rencontrées par Mme le Maire et Mr CONCHAUDRON, la coupe du sapin de l'école, la mise en place du poteau pour SCANI ; l'emplacement des containers de tri a été nettoyé par Mr CONCHAUDRON que tout le monde remercie. Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la capacité trop petite des poubelles de tris au niveau de la mairie et utilisées avec signature d'une convention par les résidents de maison secondaires et le non compactage des bouteilles, la mise à disposition de poubelles plus grandes est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD